



# Conseil économique et social

Distr. générale  
11 février 2026

Français  
Original : anglais

---

## Commission économique pour l'Afrique Forum régional africain pour le développement durable

Douzième session

Addis-Abeba (hybride), 28-30 avril 2026

Point 8 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Réunions parallèles de haut niveau visant à examiner en profondeur et à présenter les progrès réalisés, ainsi qu'à favoriser l'apprentissage entre pairs en lien avec les sous-thèmes du Forum : Villes et communautés durables**

## Document de travail sur le sous-thème « Villes et communautés durables »

### I. Introduction

1. L'urbanisation est un des moteurs essentiels de la transformation structurelle. Dans de nombreuses régions du monde, elle a permis à des économies à faible productivité principalement axées sur l'agriculture de devenir des économies à plus forte productivité articulées autour de l'industrie manufacturière et des services modernes, entraînant ainsi l'amélioration des niveaux de vie. En Afrique, cependant, l'urbanisation a pris une voie différente : la plupart des nouveaux emplois se trouvent dans les services informels à faible productivité. En conséquence, la croissance urbaine n'a, dans bien des cas, pas été accompagnée de l'industrialisation ni de la modernisation de l'agriculture, ce qui a limité les gains de productivité et les capacités de réduction de la pauvreté des villes et a eu une incidence négative sur le développement à long terme de la région.

2. Selon des données tirées de la publication intitulée *World Urbanization Prospects 2025*, l'Afrique est la région du monde qui s'urbanise le plus rapidement<sup>1</sup>. Actuellement, environ 45 % de la population africaine vit dans des zones urbaines ; d'ici 2050, cette proportion devrait atteindre environ 60 %<sup>2</sup>, la population urbaine doublant pour passer de 700 millions à près de 1,5 milliard de personnes<sup>3</sup>. L'Afrique est également la région la plus jeune du monde, l'âge médian y étant bien inférieur à 25 ans<sup>4</sup>, et une grande partie de l'exode rural trouve son origine non seulement dans les naissances vivantes, mais aussi dans les migrations nationales et internationales de jeunes en quête d'instruction, d'emploi et d'une vie meilleure.

---

\* ECA/RFSD/2026/1/Rev.1.

<sup>1</sup> *World Urbanization Prospects 2025 : Summary of Results* (publication de l'Organisation des Nations Unies, 2025).

<sup>2</sup> En Afrique du Nord, près de 60 % de la population vit déjà dans des zones urbaines. L'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale enregistrent actuellement les taux de croissance de la population urbaine les plus élevés.

<sup>3</sup> *World Urbanization Prospects 2025*.

<sup>4</sup> *World Population Prospects 2024 : Summary of Results* (publication de l'Organisation des Nations Unies, 2024).



3. Si l'urbanisation rapide n'est pas accompagnée d'une planification et d'investissements préalables, les implantations sauvages pourront se multiplier, les infrastructures et les services de base deviendront insuffisants, les inégalités risqueront de s'accroître et la pollution atmosphérique et d'autres conditions environnementales pourront s'aggraver<sup>5</sup>.

4. Les villes et les zones urbaines sont au cœur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) est directement lié à au moins 11 autres objectifs. En particulier, les mesures prises dans les villes ont une incidence sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde), 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 12 (Établir des modes de consommation et de production durables), 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser). L'objectif 11 est également lié à la réduction des risques de catastrophe (Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)) et aux changements climatiques (Accord de Paris). Environ un tiers des indicateurs énoncés dans le Programme 2030 peuvent être mesurés au niveau urbain local, ce qui fait de la ville un lieu essentiel pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et le suivi des progrès accomplis dans leur réalisation<sup>6</sup>.

5. Bien que l'urbanisation ne puisse à elle seule générer la croissance économique, elle peut apporter de grands avantages productifs au secteur industriel, à l'agriculture et aux services si elle s'accompagne d'un bon aménagement urbain et des interconnexions voulues. Le recours à des politiques mûrement réfléchies pour gérer la transition urbaine est par conséquent la clé de la transformation structurelle et du bien-être des populations africaines, notamment celles des zones rurales<sup>7</sup>. Comme la plupart des pays africains en sont encore aux premiers stades de l'urbanisation, il existe une importante marge de manœuvre pour tirer parti du potentiel de transformation que recèlent les villes par des politiques et des investissements ciblés aux niveaux régional, sous-régional, national et infranational.

---

<sup>5</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) (2020), *Dynamiques de l'urbanisation africaine 2020 : Africapolis, une nouvelle géographie urbaine*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/481c7f49-fr>.

<sup>6</sup> Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et autres, *Tracking Progress Towards Inclusive, Safe, Resilient and Sustainable Cities and Human Settlements: SDG 11 Synthesis Report* – High Level Political Forum 2018 (Nairobi, 2018).

<sup>7</sup> Commission économique pour l'Afrique, *Tirer parti de l'urbanisation pour la transformation structurelle en Afrique – La contribution de la CEA* (Addis-Abeba, 2017).

## II. Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11

6. La présente section fait le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des cibles relevant de l'objectif 11, évalués à l'aune d'indicateurs spécifiques<sup>8</sup> et sur la base des données disponibles.

### A. Indicateur 11.1.1

7. Le logement est un droit humain fondamental reconnu dans de nombreux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme<sup>9</sup>. Plus de 100 pays ont inscrit le droit à un logement convenable dans leur constitution<sup>10</sup>. Le logement peu convenable a une incidence négative sur l'équité et l'inclusion urbaines, la sécurité urbaine ainsi que les moyens de subsistance et engendre des problèmes de santé. Dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) apporte son concours à l'amélioration de l'accès à un logement convenable et abordable<sup>11</sup>.

8. En Afrique, cet objectif est crucial, compte tenu de la rapidité avec laquelle les zones de peuplement s'urbanisent dans la région alors que celle-ci ne dispose pas de logements suffisants pour répondre à la hausse croissante de la demande. Les progrès accomplis à cet égard varient d'un pays à l'autre, mais dans la plupart des pays africains, le rythme de construction de logements urbains convenables, sûrs et abordables est inférieur au rythme de croissance de la population urbaine.

9. L'indicateur 11.1.1 consiste dans la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats.

10. Selon des données établies par ONU-Habitat, la proportion de personnes vivant dans ces conditions en Afrique n'a que légèrement diminué entre 2015 et 2022, passant de 46,2 % à 45,7 %. La plus forte baisse a été enregistrée en Afrique du Nord, où le taux est passé de 18,7 % à 16,8 %; le taux a diminué dans toutes les autres sous-régions, à l'exception de l'Afrique centrale, mais de manière beaucoup plus modeste (voir figure I). En Afrique centrale, au contraire, la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis a augmenté, passant de 63 % à 66 %, soit environ 43 millions de personnes<sup>12</sup>.

<sup>8</sup> La version la plus récente des cibles et des indicateurs des objectifs de développement durable figure dans le « Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (voir <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>).

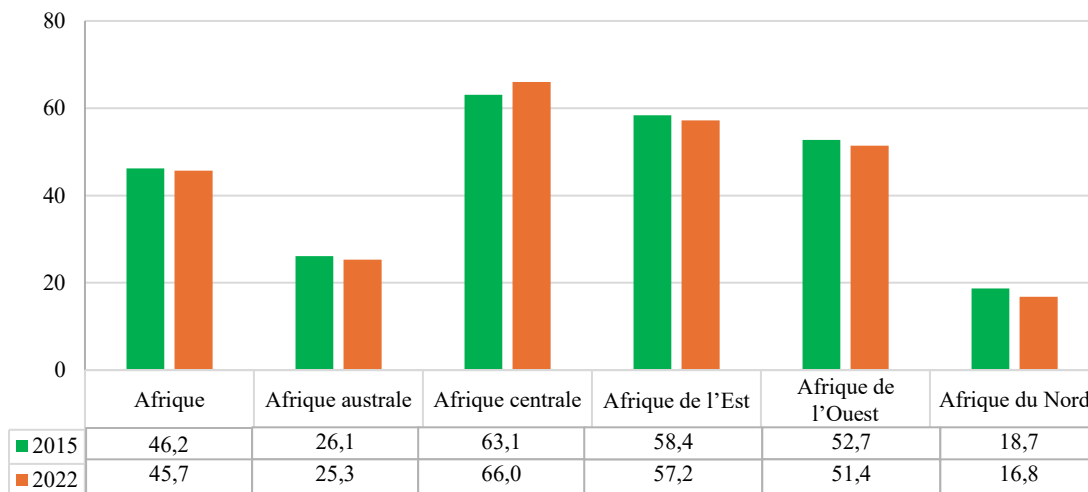
<sup>9</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Le droit à un logement convenable – Fiche d'information n° 21/Rev. 1* (Genève, 2009).

<sup>10</sup> Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, « Politiques du logement », Document d'orientation d'Habitat III, n° 10 (février 2016).

<sup>11</sup> *Nouveau Programme pour les villes* (publication de l'Organisation des Nations Unies, 2017).

<sup>12</sup> Les pays d'Afrique centrale sont le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad. Les données démographiques ont été tirées de Worldometer, « Pays du monde par population ». Consultable à l'adresse suivante : [www.worldometers.info/fr/population-mondiale/population-par-pays/](http://www.worldometers.info/fr/population-mondiale/population-par-pays/).

Figure I  
**Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, par sous-région, 2015 et 2022**  
 (en pourcentage)



Source : Calculs de la CEA fondés sur des données publiées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) dans sa base de données sur les indicateurs urbains (« Urban Indicators Database ») sous la rubrique « Housing, slums and informal settlements ». Consultable à l'adresse suivante : <https://data.unhabitat.org/pages/housing-slums-and-informal-settlements>. Les moyennes sous-régionales sont des moyennes pondérées fondées sur les données insérées<sup>13</sup>.

11. Dans les villes africaines, les implantations sauvages et les quartiers de taudis continuent d'abriter des millions de personnes, dont beaucoup ne disposent pas de titre de propriété sûr ni n'ont accès à des services de base tels que l'eau et l'assainissement. Ce problème, conjugué au sans-abrisme et au coût prohibitif du logement, entrave les progrès des pays africains dans les efforts qu'ils déploient pour assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs à un coût abordable.

## B. Indicateur 11.2.1

12. L'existence d'infrastructures adéquates et de transports publics performants est absolument nécessaire pour élargir l'accès aux possibilités offertes et respecter l'engagement pris de ne laisser personne ni aucun lieu de côté. Les villes qui investissent dans des systèmes de transport multimodaux et non motorisés abordables, sûrs et bien connectés sont plus inclusives, plus dynamiques sur le plan économique et plus durables. La mise en phase de la planification des transports avec l'aménagement du territoire permet d'assurer un développement compact axé sur les transports publics, de réduire les embouteillages, les émissions et l'étalement urbain, de consolider les finances municipales et d'accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif 11 et, plus largement, du Programme 2030. Les systèmes de transport public des villes africaines sont très diversifiés, allant des services de transport adapté informel aux systèmes de transport rapide.

<sup>13</sup> Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, Division de la population, World Urbanization Prospects, Downloads, « Cities ». Consultable à l'adresse suivante : <https://population.un.org/wup/downloads?tab=Cities>.

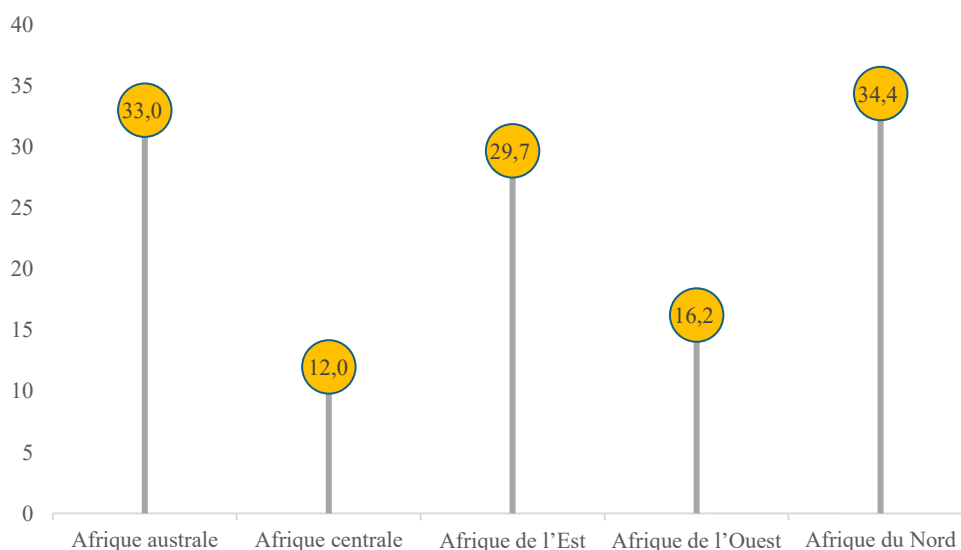
13. L'indicateur 11.2.1 consiste dans la proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, ventilée par âge, sexe et situation au regard du handicap.

14. En 2020, ONU-Habitat a compilé des données provenant de 279 villes situées dans 53 pays africains qui lui ont permis de constater que l'accès aux transports publics était un problème majeur pour les populations urbaines du continent. Seuls 29,3 % de la population urbaine d'Afrique vivaient à quelques minutes de marche (plus précisément à une distance de 500 ou 1 000 mètres au maximum)<sup>14</sup> des installations de transport public, ce qui était nettement inférieur à la moyenne mondiale chiffrée à 51,6 %<sup>15</sup>. Il existait donc un grave déficit de systèmes de transport public inclusifs et performants dans les villes et les zones urbaines africaines.

15. Bien que la moyenne globale fût faible, des disparités notables ont été observées entre les pays et les villes. Les villes d'Afrique du Nord offraient généralement un meilleur accès (voir figure II), dans le droit fil des tendances précédentes. Certains petits pays, tels que la Gambie (94,2 %), les Seychelles (88,8 %) et Cabo Verde (78,1 %), affichaient des résultats exceptionnels, bien que les données aient été collectées dans une ou deux villes seulement dans chaque pays. À l'inverse, de nombreuses villes du reste de l'Afrique subsaharienne ne disposaient que d'une couverture nettement inférieure, en raison de leurs déficits d'infrastructures, de l'expansion des implantations sauvages et de la faiblesse des investissements dans les transports publics.

Figure II

**Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics**  
(en pourcentage)



Source : Calculs de la CEA fondés sur des données publiées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) dans sa base de données sur les indicateurs urbains (« Urban Indicators Database ») sous la rubrique « Urban transport ». Consultable à l'adresse suivante : <https://data.unhabitat.org/pages/urban-transport>.

<sup>14</sup> Aux fins de l'enquête, la distance de marche a été estimée à 500 mètres pour les systèmes de transport public à faible capacité et à 1 000 mètres pour les systèmes à forte capacité.

<sup>15</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement et ONU-Habitat, *Walking and Cycling in Africa : Evidence and Good Practice to Inspire Action* (Nairobi, 2022).

### C. Indicateur 11.3.1

16. L'indicateur 11.3.1 consiste dans le ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique.

17. Selon les données de l'Organisation des Nations Unies, le ratio moyen entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique en Afrique était de 1,27 entre 2010 et 2020, ce qui indique que les terres urbanisées se sont étendues à un rythme plus élevé que celui de la croissance de la population urbaine<sup>16</sup>. Cette tendance dénote une évolution vers une expansion urbaine horizontale, qui a des répercussions importantes sur l'utilisation efficiente des terres, les coûts des infrastructures, la durabilité environnementale et la viabilité à long terme de la prestation des services urbains.

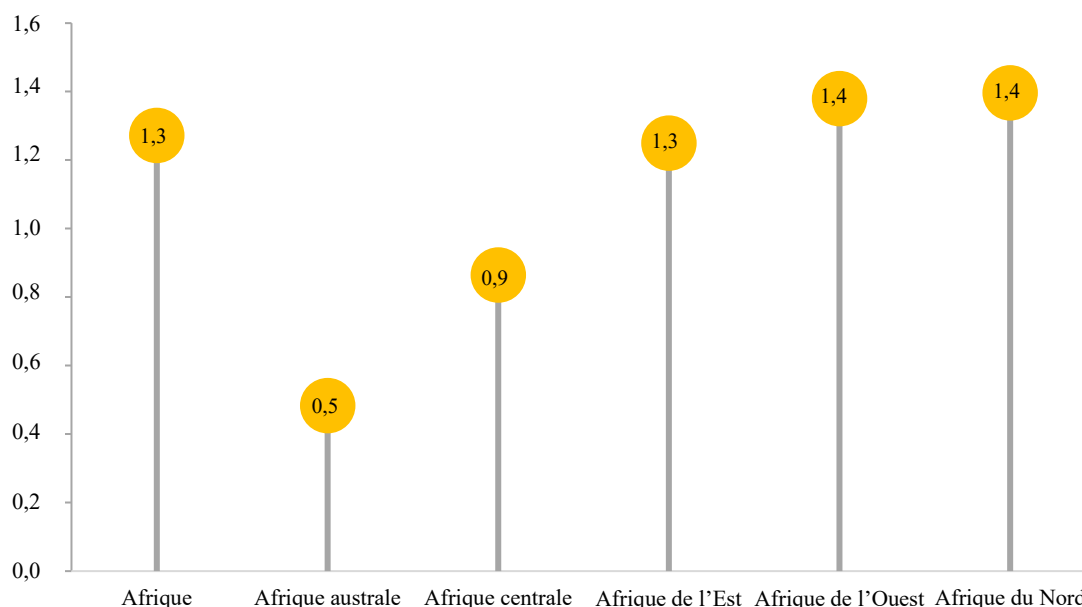
18. Ce ratio variait considérablement d'une sous-région à l'autre (voir figure III). Les sous-régions ayant les ratios les plus élevés étaient l'Afrique du Nord (1,40), l'Afrique de l'Ouest (1,4) et l'Afrique de l'Est (1,3), ces ratios s'expliquant par la poussée importante de l'étalement urbain due à l'expansion périurbaine, aux activités de promotion immobilière et au fait que l'aménagement du territoire était relativement peu adapté à l'expansion démographique. En Afrique de l'Est, le ratio moyen était de 1,3 et trouvait son origine dans l'expansion des villes pour faire face à l'urbanisation rapide, souvent dans des contextes où les capacités d'aménagement du territoire et les infrastructures étaient limitées.

19. À l'inverse, l'Afrique centrale (0,9) et l'Afrique australe (0,5) affichaient des ratios inférieurs à 1, ce qui indiquait que le taux de croissance démographique était supérieur au taux d'utilisation des terres dans la plupart des villes et des zones urbaines de ces sous-régions. Si cette situation permet de penser que la croissance urbaine était plus compacte, elle peut également dénoter l'existence d'une densification due à l'insuffisance de l'offre foncière, à des déficits d'infrastructures et à l'extension des implantations sauvages et non celle de stratégies délibérées tendant à rendre les villes compactes. Elle crée la nécessité d'améliorer la réglementation de la propriété foncière et de l'utilisation des terres pour faire en sorte que celles-ci remplissent leur fonction sociale, qui est d'assurer un logement convenable à tous, en particulier aux groupes les plus exposés au risque de jouir de droits fonciers précaires ou même d'être privés de droits fonciers, notamment les femmes, les paysans, les travailleurs ruraux, les communautés autochtones et les autres communautés victimes de discrimination (A/80/351).

---

<sup>16</sup> Calculs de la CEA fondés sur des données publiées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) dans sa base de données sur les indicateurs urbains (« Urban Indicators Database ») sous la rubrique « Spatial growth of cities and urban areas ». Consultable à l'adresse suivante : <https://data.unhabitat.org/pages/spatial-growth-of-cities-and-urban-areas>.

Figure III  
**Ratios moyens entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique, par sous-région, 2010-2020**



Source : Calculs de la CEA fondés sur des données publiées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) dans sa base de données sur les indicateurs urbains (« Urban Indicators Database ») sous la rubrique « Spatial growth of cities and urban areas ». Consultable à l'adresse suivante : <https://data.unhabitat.org/pages/spatial-growth-of-cities-and-urban-areas>.

## D. Indicateur 11.3.2

20. L'indicateur 11.3.2 consiste dans la proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique.

21. Les progrès accomplis au regard de cet indicateur restent partiels et inégaux en Afrique, où il existe un décalage entre les cadres de participation officiels et la pratique. D'après les données de l'Organisation des Nations Unies relatives audit indicateur, 63 % des villes des 16 pays ayant communiqué des informations à ce sujet en 2024 disposaient de systèmes de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes<sup>17</sup>. S'il en ressort que des mécanismes de participation existent dans la majorité des villes, leur présence ne se traduit pas nécessairement par une participation inclusive, représentative ou influente, en particulier dans les villes où la croissance urbaine est rapide et le secteur informel vaste.

22. L'analyse de la gouvernance effectuée dans une publication intitulée *Dynamiques de l'urbanisation africaine 2025* met en évidence d'importants problèmes structurels qui sont à l'origine de ces chiffres<sup>18</sup>. Seuls sept pays africains disposent d'une législation nationale établie et appliquée sur la participation citoyenne, et seuls 11 pays appliquent des quotas de genre ou des

<sup>17</sup> Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, *SDG Indicators Database* (Base de données sur les indicateurs des objectifs de développement durable), « 11.3.2 ». Consultable à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database>.

<sup>18</sup> OCDE et al. (2025), *Dynamiques de l'urbanisation africaine 2025 : Planifier l'expansion urbaine*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/cb26f4e2-fr>.

instruments similaires pour renforcer la représentation des femmes dans la gouvernance locale. Les mécanismes de transparence et de responsabilité restent faibles, environ 70 % des pays ne disposant pas d'outils de transparence et plus de 70 % ne tenant pas à jour d'indicateurs de performance pour les collectivités locales; par conséquent, il est difficile aux populations d'apporter une participation digne de ce nom et de demander des comptes aux autorités locales.

23. Là encore, les données relatives à cet indicateur varient considérablement d'un pays à l'autre. Dans des pays tels que le Niger, l'Ouganda, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles, une proportion relativement élevée de villes disposent de systèmes de participation (plus de 70 %) ; dans des pays tels que l'Angola, l'Égypte et le Mozambique, cette proportion est inférieure à 55 % ou avoisine 55 %. Ces disparités trouvent leur origine dans les écarts de maturité institutionnelle, d'autonomie locale et de reconnaissance des implantations sauvages entre les pays<sup>19</sup>.

## E. Indicateur 11.5.1

24. L'indicateur 11.5.1 consiste dans le nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes.

25. L'Afrique est l'un des continents les plus vulnérables aux changements climatiques<sup>20</sup>. En 2024, elle a enregistré 75 catastrophes, soit bien plus que la moyenne annuelle de la période 2004-2023 (66). Le bilan humain a été lourd : plus de 125 000 décès causés par des catastrophes ont été déclarés et plus de 144 millions de personnes ont été touchées entre 2015 et 2024<sup>21</sup>. Les sécheresses figuraient parmi les phénomènes les plus graves survenus en 2024 ; elles ont touché quelque 29,5 millions de personnes, soit beaucoup moins que la moyenne de 55 millions enregistrée entre 2004 et 2023. Les pays les plus touchés étaient la Zambie (9,8 millions de personnes touchées), le Zimbabwe (7,6 millions) et le Malawi (6,1 millions). Les inondations sont le type de catastrophe qui a directement causé le plus grand nombre de décès enregistrés, à savoir 576 au Tchad et 396 au Niger entre juin et octobre 2024. Bien que le nombre total de personnes touchées par des inondations en Afrique en 2024 (48,8 millions) ait été inférieur à la moyenne annuelle enregistrée entre 2004 et 2023 (67,9 millions), le nombre de décès est resté élevé en raison de l'intensité et de la soudaineté des inondations<sup>22</sup>.

26. À l'échelle mondiale, la proportion moyenne de décès causés par des catastrophes pour 100 000 personnes a diminué de plus de la moitié entre la période 2005-2014 et la période 2015-2024, passant de 1,56 à 0,75, et le nombre annuel moyen de décès causés par des catastrophes au cours de ces

<sup>19</sup> Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, *SDG Indicators Database* (Base de données sur les indicateurs des objectifs de développement durable), « 11.3.2 ». Consultable à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database>.

<sup>20</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation and Vulnerability*, Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (Cambridge, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Cambridge University Press, 2022).

<sup>21</sup> Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), « A-1 : Deaths and missing persons attributed to disasters », système de suivi du Cadre de Sendai. Consultable à l'adresse suivante : [https://data360.worldbank.org/en/indicator/UNDRR\\_SFM\\_A1](https://data360.worldbank.org/en/indicator/UNDRR_SFM_A1) (consulté en mars 2025).

<sup>22</sup> Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, « 2024 disasters in numbers: a hot and stormy year » (Bruxelles, 2025). Il convient de noter que les incidences signalées peuvent différer considérablement des incidences réelles, tous les cas n'étant pas toujours signalés. Les décès causés par la sécheresse, par exemple, ne sont souvent pas signalés.

périodes était de 41 730. En Afrique, au contraire, la proportion est passée de 1,72 pour 100 000 entre 2005 et 2014 à 2,18 pour 100 000 entre 2015 et 2024, et la proportion de personnes touchées par les catastrophes est passée de 1 800 pour 100 000 à 3 326 pour 100 000. Plus de 140 millions de personnes ont été touchées par des catastrophes en Afrique entre 2015 et 2024<sup>23</sup>.

27. Plusieurs initiatives et programmes ont été lancés en Afrique pour garantir la réalisation de la cible 11.5. Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe a appelé de ses vœux l'avènement d'un monde avec « zéro catastrophe climatique à l'horizon 2030 » dans le cadre d'une campagne visant à « intensifier les initiatives prises au niveau mondial pour lutter contre la vulnérabilité et l'exposition aux risques climatiques, en mettant l'accent sur les pays et les collectivités qui sont en première ligne sur le front de l'urgence climatique ». Lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il a lancé un appel en faveur de la mise en place de systèmes d'alerte et d'intervention rapides pour tous à l'horizon 2027<sup>24</sup>, ayant constaté que les pays dotés d'un système d'alerte rapide couvrant une grande partie ou la totalité de leur territoire affichaient un taux de mortalité liée aux catastrophes huit fois inférieur à celui des pays disposant d'une couverture limitée ou modérée<sup>25</sup>. Des systèmes d'alerte rapide multirisques existent dans 31 pays africains, contre 18 pays au moment où le Secrétaire général lançait l'initiative « Alertes précoces pour tous » en 2022<sup>26</sup>. Depuis que les gouvernements ont commencé à rendre compte de leurs résultats initiaux sur ces systèmes, le continent en a amélioré l'exhaustivité de 72 %<sup>27</sup>.

## F. Indicateur 11.5.2

28. L'indicateur 11.5.2 consiste dans les pertes économiques directes mesurées par rapport au produit intérieur brut mondial qui résultent de catastrophes.

29. Selon une analyse des catastrophes survenues entre 1990 et 2019, les sécheresses ont réduit le produit intérieur brut des pays africains de 0,7 % et les inondations l'ont réduit de 0,4 %. Au cours de cette période, aucun continent n'a été plus durement touché par les catastrophes résultant des changements climatiques que l'Afrique, où 1 107 inondations et sécheresses ont causé la mort de 43 625 personnes et des dommages aux cultures, au bétail et aux biens évalués à plus de 13 milliards de dollars. Ce chiffre comprend les pertes directes, dont les dommages causés aux infrastructures et aux cultures, et les pertes indirectes, telles que les pertes de revenu et de productivité<sup>28</sup>.

30. En 2024, l'Afrique a connu plus de catastrophes que les années précédentes, mais leur incidence économique a été beaucoup plus faible, s'élevant à 3,1 milliards de dollars (1,3 % des pertes économiques mondiales

<sup>23</sup> UNDRR, « A-1: Deaths and missing persons attributed to disasters ».

<sup>24</sup> UNDRR, « Zero Climate Disasters by 2030 ». Consultable à l'adresse suivante : [www.undrr.org/undrr-cop27](http://www.undrr.org/undrr-cop27).

<sup>25</sup> UNDRR et Organisation météorologique mondiale, « Global status of multi-hazard early warning systems: target G » (Genève, 2022).

<sup>26</sup> UNDRR et Organisation météorologique mondiale, « G-2: Countries that have multi-hazard monitoring and forecasting systems ». Consultable à l'adresse suivante : [https://data360.worldbank.org/en/indicator/UNDRR\\_SFM\\_G2](https://data360.worldbank.org/en/indicator/UNDRR_SFM_G2) (consulté en mars 2025).

<sup>27</sup> UNDRR et Organisation météorologique mondiale, « Global status of multi-hazard early warning systems: target G » (Genève, 2022).

<sup>28</sup> Mounir Bari et Sébastien Dessus, « Adapting to natural disasters in Africa: what's in it for the private sector? », Working Paper (Washington, Société financière internationale, novembre 2022).

résultant de catastrophes), contre une moyenne annuelle de 11 milliards de dollars pour la période 2004-2023<sup>29</sup>.

31. Entre 2015 et 2024, les pertes économiques directes résultant de catastrophes ont dépassé 133 milliards de dollars en prix courants, mettant ainsi en évidence le poids économique croissant des risques climatiques et des risques de catastrophe<sup>30</sup>.

32. Depuis l'adoption du Cadre de Sendai en 2015, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies assurent le suivi des pertes résultant de catastrophes. Si les pertes globales sont moins élevées dans les pays à faible revenu, les éléments d'actif de ces derniers étant moins importants, leurs incidences humaines et financières sur les ménages et les collectivités peuvent être graves, en particulier lorsque les pertes ne sont pas couvertes par une assurance.

## **G. Indicateur 11.6.1**

33. L'indicateur 11.6.1 consiste dans la proportion de déchets municipaux solides collectés et gérés dans des installations contrôlées sur le total des déchets municipaux générés, par ville.

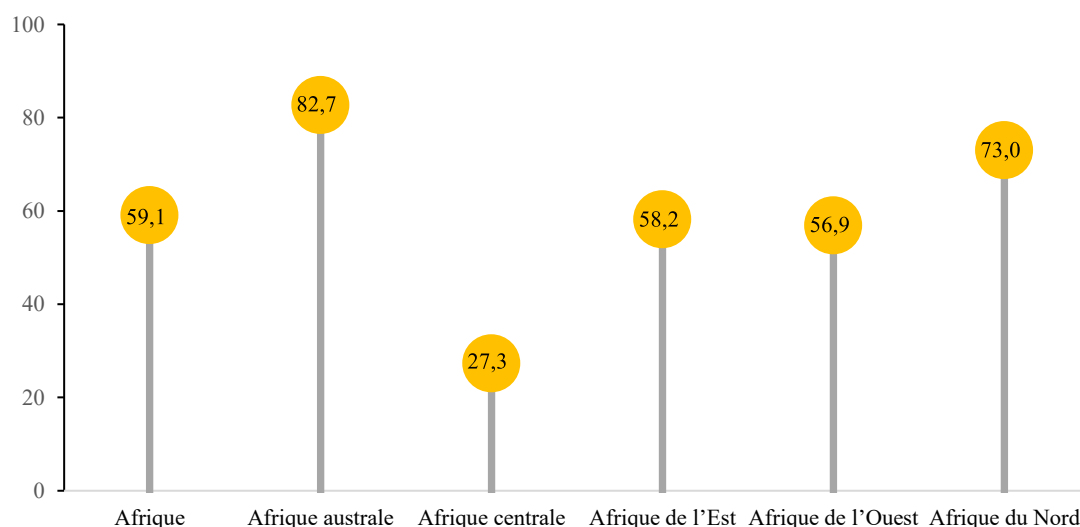
34. La croissance urbaine rapide crée la nécessité d'améliorer la collecte des déchets municipaux solides. Compte tenu de la croissance des villes africaines, la gestion des déchets municipaux est devenue un problème urbain urgent. Selon les données de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le taux moyen de collecte des déchets dans plus de 230 villes situées dans 50 pays africains n'était que de 59,1 % entre 2015 et 2024. L'étendue de la collecte variait d'un lieu à l'autre du continent (voir figure IV) : les résultats de l'Afrique australe et de l'Afrique du Nord étaient relativement bons, tandis que ceux de l'Afrique centrale étaient très mauvais.

---

<sup>29</sup> Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, « 2024 Disasters in Numbers ».

<sup>30</sup> UNDRR et Organisation météorologique mondiale, « C-3 : Direct economic loss to all other damaged or destroyed productive assets attributed to disasters ». Consultable à l'adresse suivante : [https://data360.worldbank.org/en/indicator/UNDRR\\_SFM\\_C3](https://data360.worldbank.org/en/indicator/UNDRR_SFM_C3) (consulté en mars 2025).

Figure IV  
**Étendue de la collecte des déchets municipaux solides, 2015-2024**  
 (en pourcentage)



*Source* : Calculs de la CEA fondés sur des données publiées par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans sa base de données sur les indicateurs des objectifs de développement durable (« SDG Indicators Database ») sous la rubrique « 11.6.1 ». Consultable à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database>.

## H. Indicateur 11.6.2

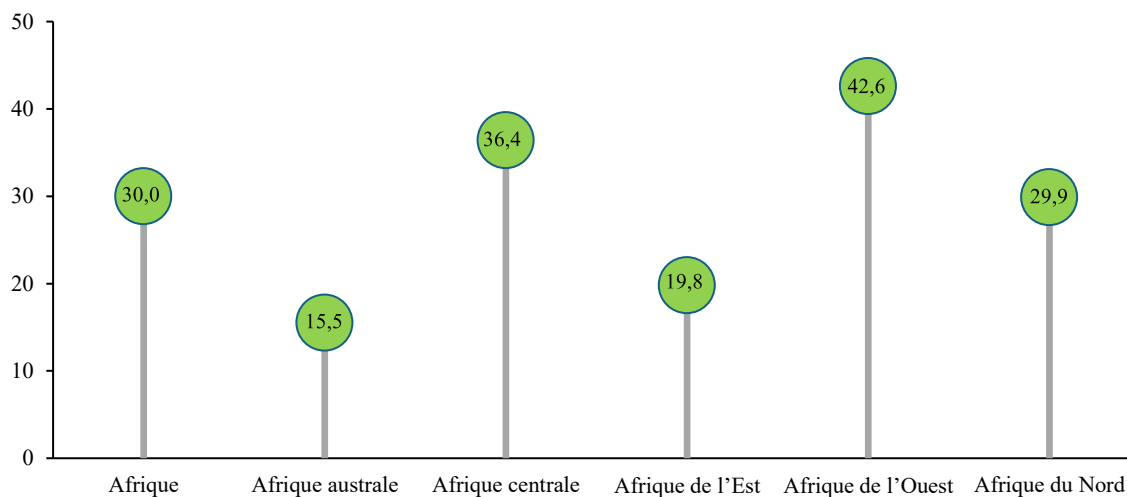
35. L'indicateur 11.6.2 consiste dans le niveau moyen annuel de PM 2,5 et PM 10 dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants.

36. La pollution atmosphérique continue de représenter une grave menace pour la santé et la qualité de vie en milieu urbain, dans certaines sous-régions plus que dans d'autres. Selon les dernières données nationales de l'Organisation des Nations Unies pour l'indicateur 11.6.2, la concentration moyenne annuelle de particules fines en Afrique entre 2015 et 2020 était bien supérieure au niveau de sécurité recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé, qui est de  $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$  (voir figure V)<sup>31</sup>. Ce niveau de concentration s'explique par le fait que le continent est de longue date exposé à la pollution atmosphérique provenant des véhicules, des entreprises, de l'incinération des déchets et de la consommation énergétique des ménages.

37. Au cours de la même période, l'Afrique de l'Ouest était la sous-région d'Afrique où les niveaux moyens de particules fines (PM 2,5) étaient les plus élevés, suivie par l'Afrique centrale. En revanche, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est ont enregistré des niveaux comparativement plus faibles, bien que toujours supérieurs aux seuils de sécurité. Ces disparités trouvent leur origine dans le fait que les sources de pollution, l'aménagement urbain et la réglementation environnementale varient d'une sous-région à l'autre.

<sup>31</sup> Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, SDG Indicators Database (Base de données sur les indicateurs des objectifs de développement durable), « 11.6.2 ». Consultable à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database>.

Figure V  
**Niveaux moyens de particules fines, 2015-2020**  
 (en microgrammes par mètre cube)



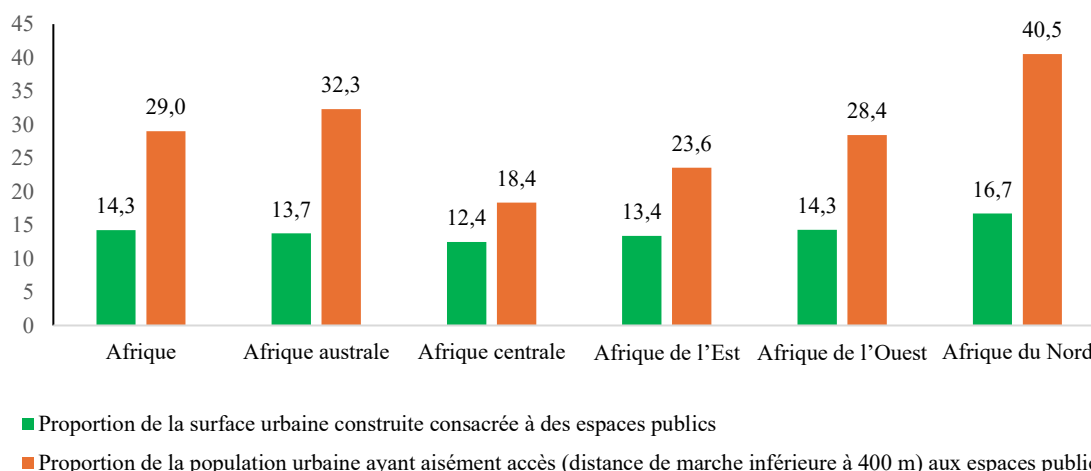
## I. Indicateur 11.7.1

38. L'indicateur 11.7.1 consiste dans la proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et situation au regard du handicap.

39. Les inégalités ont encore une dimension spatiale. Il ressort des données relatives aux villes que les villes africaines, dont les règlements d'urbanisme sont moins stricts que ceux des villes d'autres continents, continuent d'accuser un retard par rapport aux moyennes mondiales en matière de mise en place, de réservation et d'accessibilité des espaces publics. Dans les villes africaines qui ont fait l'objet de l'enquête, moins d'un tiers de la population urbaine avait facilement accès à de tels espaces (voir figure VI), contre une moyenne mondiale de 44,2 %<sup>32</sup>.

<sup>32</sup> Calculs de la CEA fondés sur des données publiées par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans sa base de données sur les indicateurs des objectifs de développement durable (« SDG Indicators Database ») sous la rubrique « 11.7.1 ». Consultable à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database>.

Figure VI  
**Existence et accessibilité des espaces publics dans les villes, par sous-région, 2020**  
 (en pourcentage)



Source : ONU-Habitat, Urban Indicators Database (Base de données sur les indicateurs urbains), « Open spaces and green areas ». Consultable à l'adresse suivante : <https://data.unhabitat.org/pages/open-spaces-and-green-areas>.

40. Il existe des disparités considérables entre les sous-régions d'Afrique. En 2020, l'Afrique du Nord affichait la plus forte proportion d'espaces publics et de la population ayant accès à ceux-ci, même si elle restait inférieure à la moyenne mondiale. La proportion d'espaces publics et, en particulier, celle de la population y ayant accès sont aussi relativement élevées en Afrique australe, où des villes telles que Le Cap (Afrique du Sud) se rapprochent des points de référence mondiaux ou les dépassent<sup>33</sup>.

41. L'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale sont restées bien en deçà de la moyenne mondiale en matière d'espaces publics urbains. Des villes en pleine expansion telles qu'Addis-Abeba, Accra, Kinshasa, Lagos (Nigéria) et Nairobi n'ont pas augmenté leur offre d'espaces publics au même rythme que celui de l'expansion de leurs zones urbaines, ce qui a entraîné la fragmentation de l'accès et créé de fortes disparités intra-urbaines. Bien que des parcs emblématiques et des projets de régénération aient amélioré la situation de certaines zones centrales, de grands quartiers périphériques et les implantations sauvages restent mal desservis<sup>34</sup>.

## J. Indicateur 11.a.1

42. L'indicateur 11.a.1 consiste dans le nombre de pays qui disposent de politiques urbaines nationales ou de plans de développement régionaux permettant a) de faire face à la dynamique démographique ; b) d'assurer un développement territorial équilibré ; et c) d'accroître la marge de manœuvre budgétaire locale.

43. La plupart des pays d'Afrique subsaharienne disposent de politiques urbaines nationales ou de plans de développement régionaux répondant à ces

<sup>33</sup> OCDE et al. (2025), *Dynamiques de l'urbanisation africaine 2025*.

<sup>34</sup> ONU-Habitat, Urban Indicators Database (Base de données sur les indicateurs urbains), « Open spaces and green areas ». Consultable à l'adresse suivante : <https://data.unhabitat.org/pages/open-spaces-and-green-areas> ; OCDE et al. (2025), *Dynamiques de l'urbanisation africaine 2025*.

critères<sup>35</sup>. Les gouvernements peuvent utiliser leurs politiques urbaines pour rendre l'urbanisation plus équilibrée et polycentrique en harmonisant les politiques applicables aux différents secteurs, en facilitant le dialogue à plusieurs niveaux, en favorisant l'établissement de liens entre les zones rurales et urbaines et en luttant contre les inégalités socio-spatiales dans les villes. Des progrès considérables ont été accomplis dans l'adoption de politiques urbaines nationales en Afrique, 49 pays africains ayant déclaré avoir mis en place de telles politiques en 2023<sup>36</sup>. Dans le droit fil des conclusions dégagées par ONU-Habitat, la CEA a constaté que 45 pays accordaient la priorité au logement dans leurs plans nationaux de développement, notamment aux logements sociaux et abordables destinés aux personnes à faible revenu<sup>37</sup>.

44. Selon la publication intitulée *Global State of National Urban Policy 2024*, la plupart des 21 pays africains interrogés dans le cadre d'une enquête disposaient d'une politique urbaine nationale explicite alignée sur l'objectif de développement durable 11.a qui visait à faire face à la dynamique démographique (83 %) et à assurer un développement territorial équilibré (83 %). Les mesures visant à accroître la marge de manœuvre budgétaire locale restaient toutefois moins systématiquement intégrées dans les politiques urbaines nationales africaines (67 % des pays interrogés).

45. Il ressort des données disponibles que les politiques et les intentions stratégiques des pays africains font progresser actuellement la région vers la réalisation de la cible 11.a. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour traduire les politiques urbaines nationales en actes concrets, en financements durables et en résultats territoriaux mesurables<sup>38</sup>.

## K. Indicateur 11.b.1

46. L'indicateur 11.b.1 consiste dans le nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

47. Selon le système de suivi du Cadre de Sendai, le nombre de pays africains ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai est passé de 12 en 2015 à 31 en 2024<sup>39</sup>.

<sup>35</sup> OCDE, ONU-Habitat et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, *Global State of National Urban Policy 202 : Achieving Sustainable Development Goals and Delivering Climate Action* (Paris, Éditions OECD, 2021).

<sup>36</sup> Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, *SDG Indicators Database* (Base de données sur les indicateurs des objectifs de développement durable), « 11.a.1 ». Consultable à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database>.

<sup>37</sup> Commission économique pour l'Afrique, « National urban policies: Integrating urbanization into national development planning », *Policy Brief* (Addis-Abeba, 2024).

<sup>38</sup> UN-HABITAT et OCDE, *Global State of National Urban Policy 2024: Building Resilience and Promoting Adequate, Inclusive and Sustainable Housing* (Nairobi, UNON Publishing, 2024).

<sup>39</sup> Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), système de suivi du Cadre de Sendai, « E1: National average score for the adoption and implementation of national disaster risk reduction strategies in line with the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030 ». Consultable à l'adresse suivante : [https://data360.worldbank.org/en/indicator/UNDRR\\_SFME1](https://data360.worldbank.org/en/indicator/UNDRR_SFME1) (consulté en mars 2025).

## L. Indicateur 11.b.2

48. L'indicateur 11.b.2 consiste dans la proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale.

49. En 2024, 28 pays avaient adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale<sup>40</sup>.

## III. Difficultés, obstacles et problèmes émergents

50. L'urbanisation en Afrique est marquée par un mélange complexe de difficultés et de risques émergents qui ont une incidence considérable sur le développement durable à court et à long terme. La croissance urbaine rapide, alimentée par les migrations internes et une fécondité élevée, remodèle le paysage urbain et met à rude épreuve les infrastructures et les services. La nécessité d'une gouvernance et d'un aménagement urbains appropriés est d'autant plus pressante que plus de la moitié de la population urbaine africaine vit dans des zones défavorisées.

51. Le manque de gouvernance urbaine reste un obstacle majeur. La faiblesse des institutions, l'incompatibilité des régimes d'aménagement et l'inadéquation des cadres législatifs et réglementaires limitent l'efficacité de l'urbanisme<sup>41</sup>. Dans nombre de villes, l'absence de données fiables générées par les collectivités exclut les habitants des implantations sauvages des processus d'aménagement et aggrave les inégalités d'accès aux services<sup>42</sup>. Les ambiguïtés entretenues dans la gouvernance et la reconnaissance juridique des implantations sauvages, en particulier dans les zones périurbaines, ainsi que le décalage entre les politiques officielles et les pratiques informelles compliquent encore davantage la conception des politiques et les décisions d'investissement<sup>43</sup>.

52. Les problèmes émergents intensifient ces difficultés. Les changements climatiques augmentent la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, et les populations urbaines vulnérables vivant dans des implantations sauvages sont touchées de manière disproportionnée. Étant donné que l'expansion urbaine renforce les liens entre la morphologie urbaine et les systèmes énergétiques, il est nécessaire de concevoir des infrastructures résilientes face aux changements climatiques<sup>44</sup>. La politique de villes intelligentes et la transformation numérique offrent des possibilités d'améliorer les services et leur efficacité économique, mais elles s'accompagnent d'obstacles du point de vue des coûts, de l'accès aux données, des capacités institutionnelles et de la participation du public.

53. À mesure que l'urbanisation s'accélère, la pauvreté devient un phénomène de plus en plus urbain, ce qui place les villes au cœur des efforts

<sup>40</sup> Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), système de suivi du Cadre de Sendai, « E2: Local governments that have adopted and implemented local disaster risk reduction strategies in line with national strategies ». Consultable à l'adresse suivante : [https://data360.worldbank.org/en/indicator/UNDRR\\_SFM\\_E2](https://data360.worldbank.org/en/indicator/UNDRR_SFM_E2) (consulté en mars 2025).

<sup>41</sup> Alanda A. Kamana, Hassan Radoine et Chimango Nyasulu, « Urban challenges and strategies in African cities: a systematic literature review », *City and Environment Interactions*, vol. 21 (2024).

<sup>42</sup> Fortune Mangara et Nirmala Dorasamy, « Voices unveiled: enhancing urban upgrading through participatory data collection in South African informal settlements », *Science of Law*, n° 3 (2025).

<sup>43</sup> Fentaw Baye, « Exploring urban infrastructure challenges in informal peri-urban Woldia: barriers, implications, and informal strategies », *Frontiers in Sustainable Resource Management*, vol. 4 (2025).

<sup>44</sup> Kavan Javanroodi et autres, « Designing climate resilient energy systems in complex urban areas considering urban morphology: a technical review », *Advances in Applied Energy*, vol. 12 (2023).

de réduction de la pauvreté. Bien que l’Afrique ait enregistré une croissance économique soutenue au cours des 20 dernières années, les emplois n’ont pas été créés au même rythme, la croissance s’étant concentrée dans le secteur des produits de base alors qu’une grande partie de la population travaillait dans le secteur informel et l’agriculture à petite échelle. La création d’emplois est donc absolument nécessaire pour réduire la pauvreté et les inégalités.

54. En Afrique, une forte proportion de pauvres se déplacent à pied ou utilisent des moyens de transport non motorisés<sup>45</sup> et une proportion importante d’entre eux vivent dans des implantations sauvages à la périphérie des villes, ce qui les oblige à parcourir des trajets longs et coûteux pour se rendre au travail<sup>46</sup>.

55. La non-exhaustivité et la mauvaise qualité des rapports faits dans le système de suivi du Cadre de Sendai en Afrique, ainsi que la médiocrité des systèmes d’information, engendrent des lacunes dans les données, nuisent au processus décisionnel et compromettent la gouvernance des risques de catastrophe, limitant ainsi la capacité des pays à évaluer systématiquement les pertes, à effectuer des planifications efficaces et à renforcer la résilience urbaine.

#### **IV. Mesures porteuses de transformation et partenariats**

56. Pour accélérer les progrès vers la réalisation de l’objectif de développement durable 11, il faut prendre des mesures coordonnées et axées sur l’être humain permettant de renforcer la productivité, l’inclusion, la résilience et la gouvernance urbaines en Afrique. L’urbanisation doit être mise à profit pour créer des emplois décents, diversifier l’économie et stimuler la transformation structurelle par une planification économique et un aménagement du territoire harmonisés, les villes jouant un rôle crucial dans l’élimination de la pauvreté (objectif 1) et la promotion de la croissance partagée (objectif 8).

57. Les gouvernements doivent réaliser des investissements stratégiques dans les villes, lesquelles constituent des pôles d’intégration régionale dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Les villes doivent être des centres de production et de consommation situés le long des corridors de transport, d’énergie et de commerce. Les technologies de l’information et des communications et les infrastructures intelligentes transforment en outre les villes en piliers de la connectivité régionale, au soutien de l’industrie manufacturière, de la logistique et des chaînes de valeur régionales. Parallèlement, les gouvernements doivent privilégier les habitants des quartiers de taudis et d’implantations sauvages par des politiques de logement inclusives en rendant les logements décents plus abordables, en améliorant la qualité de ceux-ci, en mettant en place des protections juridiques et en adoptant des méthodes de construction résilientes et à faible consommation d’énergie.

58. Un aménagement urbain plus intelligent est gage d’une croissance compacte et durable. L’aménagement intégré du territoire, l’aménagement axé sur les transports en commun, l’amélioration des systèmes de transport public et la protection des écosystèmes périurbains et verts peuvent freiner l’étalement urbain, réduire les embouteillages et la pollution, améliorer la qualité de vie et renforcer la résilience face aux changements climatiques. Les infrastructures

---

<sup>45</sup> Mobilité durable pour tous, *Global Mobility Report 2017: Tracking Sector Performance* (Washington, 2017).

<sup>46</sup> Marianne Vanderschuren, Alexandra Newlands et Andrew Wheeldon, « Improving non-motorized transportation provision in a socially inclusive way: the case of Cape Town », *Frontiers in Sustainable Cities*, vol. 4 (juin 2022).

vertes, notamment les parcs, les forêts urbaines et les toits végétalisés, doivent être intégrées dans l'architecture urbaine afin d'améliorer la santé publique, la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.

59. La résilience urbaine nécessite une coordination multisectorielle plus forte et des plateformes de gestion des risques transfrontaliers, conformément à l'Accord de Paris, au Programme 2030, à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine et au Cadre de Sendai. Les gouvernements doivent favoriser le partage des données et l'apprentissage mutuel sur la préparation aux catastrophes et la résilience face à celles-ci, notamment au moyen d'initiatives telles que l'initiative « Pour des villes résilientes 2030 ».

60. La transformation numérique est un facteur clé. En élaborant des solutions aux problèmes des villes intelligentes qui soient axées sur l'être humain et renforcées par l'analyse des données, Internet des objets et l'intelligence artificielle, les gouvernements peuvent améliorer la gestion du trafic, de l'énergie et des déchets ainsi que la prestation de services, tout en réduisant les coûts et l'impact environnemental. Conformément à la version 2.0 du Dispositif de garanties universelles pour les infrastructures publiques numériques<sup>47</sup>, celles-ci, dont les systèmes interopérables d'identité numérique, de paiement et de données, peuvent servir de base à des solutions urbaines inclusives et évolutives<sup>48</sup>.

61. Il convient de veiller à ce que l'aménagement urbain tienne plus compte des risques, de le rendre plus inclusif et plus résilient face aux changements climatiques et de renforcer la gouvernance participative par la planification fondée sur des données probantes, la budgétisation participative et la participation des populations, y compris les migrants et les populations marginalisées. Une approche fondée sur les droits de l'homme renforce la responsabilité, la confiance et la cohésion sociale.

62. Le financement de l'aménagement urbain tenant compte des risques, inclusif et résilient face aux changements climatiques est crucial. Les villes doivent accroître leurs recettes propres par l'amélioration de la gouvernance foncière, la récupération des plus-values foncières, la dématérialisation et la gestion financière infranationale, complétées par des partenariats entre secteur public et secteur privé visant à mobiliser les investissements et les innovations dans les domaines du logement, des infrastructures et des technologies urbaines.

63. Les programmes de partenariat tels que l'initiative « Pour des villes résilientes 2030 » doivent être mis à profit pour traduire les engagements mondiaux en actes de résilience mesurables, systémiques et axés sur l'être humain, afin que les villes et les établissements humains puissent devenir des moteurs du développement durable et non des amplificateurs de risques.

64. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique soutient ces efforts dans le cadre de ses coalitions conjoncturelles ou thématiques en jouant un rôle de premier plan dans les domaines de l'innovation, de la dématérialisation, de la mobilisation des jeunes et de l'éducation porteuse de transformation au titre de l'initiative phare « Villes intelligentes et durables ». Conjuguées à l'objectif de développement durable 11, au Nouveau Programme pour les villes et à des plateformes telles que l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », ces initiatives permettent d'assurer un développement urbain axé sur l'être humain et facilité par la technologie. Il est essentiel d'investir dans l'éducation, la formation professionnelle, les compétences numériques et l'entrepreneuriat pour offrir aux populations

---

<sup>47</sup> Pour de plus amples renseignements sur le Cadre, consulter le site [www.dpi-safeguards.org/](http://www.dpi-safeguards.org/).

<sup>48</sup> Ramy Adhmed Fathy et Jinxiao Luo, *Building Digital Public Infrastructure for Cities and Communities: A Strategic Framework for City Leaders, Officials, Ministers, and Policymakers* (Genève, Union internationale des télécommunications, 2025).

urbaines, en particulier les jeunes, la possibilité de devenir des acteurs des secteurs émergents et réduire les inégalités structurelles.

---